

le 17/10/2019

Geiswiller

Parcelles 52 et 65.

Je constate que l'ancien de notre parcelle est classé en NV. Cette zone s'arrête actuellement en début de la toiture de la grange existante. Toute la zone arrière devient de ce fait non exploitable.

Je demande le reclassement d'une partie de la zone NV en zone UA ou au minimum en zone U5.

Ceci permettrait de mettre en place des aménagements futurs (piscine, terrasse, abri de jardin ou autre).

Merci d'avance pour la prise en compte de cette demande

Cordialement